



Commune de Lausanne - Initiative populaire

«Créons une halle gourmande à la Riponne»

Les électrices et électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral de Lausanne, conformément à l'article 147 de la Constitution du Canton de Vaud:

Acceptez-vous l'initiative populaire «Créons une halle gourmande à la Riponne» ?

L'initiative demande que la ville de Lausanne crée un marché couvert public sur la place de la Riponne - une Halle Grenette contemporaine - qui complète et pérennise le marché en plein air actuel en offrant les meilleures conditions de confort aux visiteurs et aux marchands pour exercer leur activité dans le contexte du changement climatique.

1. L'édifice, propriété de la commune, serait réalisé à l'issue d'un concours d'architecture ouvert.
2. La conception de la Halle Grenette contemporaine, à réaliser à la Riponne, s'inspirera de modèles à succès existants et sera adaptée aux besoins des producteurs vaudois. Elle est destinée en tout premier lieu aux aliments de terroir et aux produits de la région, à emporter ou à consommer sur place autour de dispositifs conviviaux tels que bars et tables collectives.
3. Ce projet prévoit en principe une ouverture 6 jours sur 7 et des horaires adaptés à la demande dans le cadre légal. Il représente une offre complémentaire au marché plein air du mercredi et du samedi.
4. Des animations et des ateliers autour des thèmes de l'alimentation, la production alimentaire, la culture et l'éducation aux goûts et aux richesses culinaires du Pays de Vaud seront organisés dans ce lieu avec la collaboration de l'association à but non lucratif «La Halle Grenette Lausanne» qui lance cette initiative.
5. L'association sera consultée en priorité dans le cadre de la conception du projet. Elle se déterminera notamment sur les aspects architecturaux et fonctionnels de la halle ainsi que sur la nature des activités prévues.

NOM(S) A la main et très lisiblement	Prénom(s)	Date de naissance exacte			Adresse complète (rue et numéro)	Signature (manuscrite et identifiable)	Contrôle Laisser en blanc
		J	M	A			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							

Les indications ci-dessus doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même

La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiative:
les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste

La Municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre du corps électoral à la date du _____ (jour de la remise de la liste pour attestation) et que le nombre de signatures valables apposées sur la présente liste est de _____

Au nom de la Municipalité (sceau et signature):

Comité d'initiative: Jean-Marc Corset, président de l'association La Halle Grenette Lausanne, rédacteur indépendant; Amandine Buet, pâtissière-confiseuse; Laurent Buet, chef d'entreprise Maison Buet; Thérèse Courvoisier, directrice de communication de la Fédération Internationale du Sport Universitaire; Olivier van Bogaert, journaliste RP, œnologue et ancien chef de l'information au WWF; Vincent Grandjean, chancelier honoraire de l'Etat de Vaud; Catherine Regamey, présidente des Amis de la Cité de 2016 à 2024.

Merci de renvoyer cette liste avant le 31 décembre 2025, **même partiellement remplie**, au Comité d'initiative.

Adresse: Association La Halle Grenette Lausanne, chemin des Bossons 44, 1018 Lausanne

Seules peuvent signer les personnes inscrites au registre du corps électoral en matière communale de la Commune de Lausanne

Celui ou celle qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 du Code pénal suisse)

Le délai de récolte des signatures commence le 3 octobre 2025 et prend fin le 5 janvier 2026.

L'initiative peut être retirée sur la base d'une décision prise à la majorité absolue des membres du comité d'initiative (art. 150 al. 2 LEDP)

Sept raisons de soutenir cette initiative citoyenne

1. À Lausanne, le marché est dans l'ADN de la ville

Le marché traditionnel du mercredi et du samedi, qui s'inscrit dans l'histoire de la ville, vit des temps difficiles. La majorité des commerçants et des producteurs ont perdu une part importante de leur chiffre d'affaires ces dernières années. Une halle gourmande à la Riponne redonnerait de l'élan au marché lausannois tout en le perpétuant pour les générations à venir.

2. Redonner une âme à la Riponne

Après les travaux de consolidation, la place restera pour l'essentiel pavée, sans âme: «un désert de béton au coeur de la ville» comme la décrivait l'ancien syndic écologiste Daniel Brélaz. La ville et ses habitants méritent mieux qu'un nouvel îlot de chaleur en été. On doit le craindre, même si le projet municipal présenté le 1er mars 2025 prévoit de l'entourer d'arbres. Car le marché est déserté les jours de canicule, de frimas ou d'averses «tropicales», de plus en plus fréquentes. Il a besoin désormais d'un lieu couvert, protégé des caprices de la météo, pour le confort des visiteurs comme des marchands.

Un édifice durable entouré par un aménagement paysager végétalisé est une solution d'avenir pour s'adapter au changement climatique annoncé. Dans le prolongement des stands et des camionnettes du marché en plein air bihebdomadaire, il représenterait un trait d'union avec la future place du Tunnel très arborisée.

3. Produits de la ferme et mets de terroir

La halle gourmande répond à la demande pour les aliments frais de la ferme, les produits de terroir et des artisans de la région. Ils sont vendus ou délivrés en traiteur, à emporter ou à consommer sur place autour de bars ou de tables collectives. Les mets sont composés avec des aliments de proximité de producteurs qui travaillent en circuit court.

Un comptoir des goûts de terroir régionaux: c'est la recette du succès des nombreuses halles en Europe qui attirent touristes et gens du pays.

4. La Riponne, «ventre» de la ville

L'après-Covid a montré la difficulté pour les ménages des villes de s'approvisionner dans les marchés à la ferme, en raison de la distance et des moyens de transport qui font défaut. Aujourd'hui, comme durant des siècles, il est donc plus rationnel que les producteurs de la campagne livrent leurs produits au coeur de la ville. Carrefour des différents modes de transport, la Riponne est le site le plus adapté pour une telle infrastructure.

5. Faisons revivre «l'esprit de la Grenette»

Sur une place grise tristesse depuis belle lurette, il est temps de recréer «l'esprit de la Grenette», la légendaire halle à blé et marché couvert de la Riponne où se déroulaient toutes sortes de manifestations en dehors du marché au début du siècle dernier. Cette place reste le symbole de la rencontre de la ville et de la campagne vaudoise. Une halle gourmande est un lieu de rencontre populaire et convivial. Ateliers et animations pour petits et grands autour de l'alimentation et de la production à la ferme permettraient de perpétuer cette relation historique.

6. Une nouvelle attractivité pour tout le centre-ville

Une halle de marché, ouverte en principe 6 jours sur 7, représente une attractivité nouvelle au coeur de la capitale du canton pour tous les Vaudois ainsi que les touristes. Elle vivrait en synergie avec les musées et les activités académiques et culturelles du Palais de Rumine tout en intéressant les visiteurs de la cathédrale et de la Cité.

7. Une carte de visite de la ville

La Halle Grenette contemporaine - de belle architecture, colorée et ouverte aux quatre points cardinaux - représenterait une nouvelle empreinte identitaire et une carte de visite de Lausanne, à l'image des nouveaux stades pour le sport et des temples de Plateforme 10 pour les arts et la culture.

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs

Lausannoises, Lausannois, signez cette initiative citoyenne pour l'avenir du marché historique!